Initiative de l'UGTT

Pour lancer un dialogue national

1- Une situation délicate, annonciatrice de grands périls menaçant l'État et le pays :

La Tunisie vit aujourd'hui une situation de crise grave et sans précédent sur tous les plans : politique, économique, social, sécuritaire et sociétal. Cette situation a empiré après la propagation de la pandémie du COVID 19 dans ses première et deuxième vagues.

En effet, la crise de gouvernance dans laquelle l'État s'est enlisé, la dispersion des partis politiques, la répulsion entre les pouvoirs ainsi que l'absence de transparence dans le financement des partis et des associations ont accentué les tensions entre l'élite dirigeante et les institutions de l'État. De plus, elles ont contribué à amplifier les conflits et les désaccords souvent violents, absurdes et vains entre les partis au sein du Parlement de sorte que l'action parlementaire s'est paralysée. Dans ce climat délétère, la perception populaire est devenue négative caractérisée par la perte de confiance en le politique et la peur de l'avenir. Un sentiment de désespoir semble avoir gagné les Tunisiens et les Tunisiennes ; en témoignent leur abstention lors des élections et leur désengagement électoral et la peur de l'avenir.

Les politiques de marginalisation et l'exclusion de plusieurs composantes de la société civile – qui ont été à l'avant-garde des luttes contre la tyrannie – ont entravé l'élaboration des alternatives crédibles à même de satisfaire les revendications de la Révolution et répondre aux attentes des Tunisiens et Tunisiennes, outre l'implication de certaines de ces composantes dans des considérations partisanes et des calculs politiciens

De plus, l'absence d'une gouvernance politique sérieuse, et la détérioration du climat politique structurellement, institutionnellement et éthiquement dont témoigne l'inadéquation des deux systèmes politique et électoral à la spécificité et à la

fragilité de la transition démocratique en Tunisie ont constitué un handicap supplémentaire majeur face à la résolution des problèmes.

Parallèlement, il se révèle clairement que la constitution renferme plusieurs lacunes dont il urge la révision de manière sereine et responsable. De surcroît, l'échec du parachèvement du processus de transition démocratique en Tunisie et la mise en place des institutions constitutionnelles et à leur tête la Cour constitutionnelle n'ont fait qu'approfondir la crise politique

Ainsi, peut-on affirmer que les gouvernements qui se sont succédé après 2011ont été incapables de concrétiser les revendications économiques et sociales de la Révolution du 17 Décembre 2010 – 14 Janvier 2011.Comme on peut affirmer que le prix Nobel pour la Paix décerné à la Tunisie en 2015 – représentée par le Quartet parrain du Dialogue National – n'a pas été exploité à bon escient à même de permettre de répandre une image positive sur le succès du modèle démocratique tunisien et de gagner la confiance des partenaires régionaux et internationaux de la Tunisie pour soutenir son expérience démocratique.

Ces échecs à répétition s'étendent également à la mise en œuvre du Contrat Social signé par les partenaires sociaux en 2013 en raison de l'inaction pour garantir le plus large consensus entre eux.

Tous ces facteurs réunis sont principalement à l'origine de l'apparition de nouveaux phénomènes dont :

- Le ressassement de manière lassante de nombreuses idées telles que réformes, réalisation des objectifs de la Révolution, lutte contre la pauvreté et la corruption, promotion de l'économie, du développement régional et de l'emploi…en les vidant de leurs sens noble de sorte que la confiance du citoyen en l'État et ses institutions, déjà pris systématiquement pour cibles, est ébranlée, en sus de la perte de confiance entre les différents partenaires, la montée frappante des courants populistes violents et l'émergence du régionalisme, du chauvinisme et du corporatisme ainsi que la dislocation du tissu social tunisien et l'antagonisme de ses élites.
- La recrudescence des discours de violence et de haine, la montée de l'extrémisme et du fanatisme et l'accentuation de

la corruption et des malversations ainsi que la mainmise des lobbys et des détenteurs de pouvoirs face à l'aggravation de l'affaiblissement de l'Etat et de son échec.

- Le déclin de l'image de la Tunisie sur la scène internationale et la faiblesse de son rôle à l'échelle régionale outre la grande confusion caractérisant sa politique diplomatique et la perte de sa crédibilité auprès de ses partenaires internationaux, ce qui s'est répercuté négativement sur le climat des affaires à travers la baisse frappante de l'investissement intérieur et extérieur et la récurrence des notations souveraines négatives du pays.

La crise inédite de la Tunisie met en danger l'unité du pays et son intégrité territoriale et risque de porter atteinte aux acquis de l'État de l'indépendance tels que son caractère civil, et ses systèmes publics comme l'éducation, la santé, le transport… Ce qui avertit sur la recrudescence de la faiblesse de l'État, l'anéantissement de ses potentialités, et la pénétration de ses appareils par les forces de la corruption et des lobbys, ce qui constitue un indicateur de l'imminence de sa dislocation et l'explosion de la situation et, par suite, l'enlisement du pays dans le chaos et l'inconnu…s'ensuivra la sape de la paix sociale et de la sécurité nationale surtout que le pays demeure la cible directe du terrorisme, une menace sérieuse et encore omniprésente.

L'actuelle décennie a mis à nu l'incapacité criante de la classe politique, sur les plans pratique et éthiquede réaliser un consensus sur les fondements essentiels des réformes à entreprendre, leur nature, leur champ et contenu. Les gouvernements successifs ont et a montré leur inaptitude à gérer les affaires publiques et à établir les priorités dans un contexte de crise généralisée aux multiples dimensions : politique, économique, sociale, sécuritaire, sociétale, régionale…environnementale. En conséquence, tous les aspects de la vie ont été affectés et la crise a impacté lourdement le domaine social.

2- L'impératif de l'initiative :

Partant de sa conscience profonde de la gravité de l'étape, par attachement à son rôle nationaliste historique, œuvrant dans le cadre de ses constantes et principes nationalistes et estimant que le redressement est encore possible ;Soulignant la nécessité de rationaliser la gestion des affaires publiques et de traiter les problèmes avec un haut degré de responsabilité et de patriotisme, en vue de faire

éviter au pays les périls de l’enlisement dans le désordre et le chaos ;

L’UGTT lance une initiative politique considérant qu’elle peut constituer une plateforme réaliste et appropriée pour faire sortir le pays de la crise grave dans laquelle il se débat et donner espoir aux Tunisiens et Tunisiennes pour un avenir prospère et rayonnant à même de permettre de relever tous les défis du développement tout en évitant au pays les calculs politiciens et de fixer les priorités économiques politiques et sociales de la phase actuelle.

C'est une initiative ouverte à toutes les forces nationaliste croyant en l'État civil, démocratique et social, rejetant la violence, refusant et dénonçant le terrorisme, défendant la souveraineté nationale, et ne s'inscrivant pas dans des alliances étrangères, quelle que soit leur nature.

En conséquence, l'UGTT s'adresse à cet égard au président de la République, étant le garant de l’application de la Constitution et de l'unité du pays, de sa sécurité, de la sûreté de ses habitants et de l’intégrité de son territoire, pour parrainer cette initiative, la superviser et assurer les conditions de son succès.

L'UGTT appelle tous les acteurs politiques concernés par le sauvetage de la Tunisie, les organisations nationales, les forces de la société civile et toutes les personnalités nationales et les compétences, académiques et scientifiques, à l’intérieur et à l’extérieur du pays à adhérer à un dialogue sérieux et responsable pour déterminer un ensemble de choix nationaux et définir des stratégies et les organiser sous la forme de priorités urgentes à adopter par les Tunisiennes et les Tunisiens.

3- Axes d'intérêt commun:

Les axes les plus importants autour desquels s'articulera le dialogue peuvent être résumés comme suit:

Sur le plan politique:

Le système politique de la deuxième République qui a été adopté, et sur la base du quel la carte politique a été formée, a mené à un paysage politique d’une grande complexité et acconduit à des conflits au niveau des prérogatives et des rôles. Il a paralysé l'appareil de l'État et créé une atmosphère de congestion et de haute tension dans ses différentes institutions et a eu une incidence négative sur les divers catégories, secteurs et régions ... Outre son impact direct désastreux sur la situation

économique déjà fragile en créant des climats inadaptés à l'investissement et à la croissance ainsi qu'au développement, ce qui rend urgent et pressant l'appel à:

- Évaluer les lois sur les partis et les associations dans le sens de leur révision pour combler les lacunes et améliorer le suivi des sources de financement et contrôler la conformité de leurs objectifs et pratiques aux dispositions de la Constitution.
- Évaluer la loi électorale et la modifier de manière à assurer la cohésion de la vie politique et à fournir toutes les garanties de la pratique démocratique qui bloquent la voie à l'argent politique sale, aux associations suspectes, à l'instrumentalisation des médias et à l'ingérence étrangère, que les rapports de la Cour des Comptes ont prouvé leurs effets néfastes sur la manipulation des résultats des élections et sur leur transparence et intégrité.
- Œuvrer pour l'indépendance et la réforme de l'institution judiciaire afin de défendre son autonomie et consacrer la justice, et en même temps parachever la création de la Cour constitutionnelle, loin des quotas partisans, qui contredisent le principe d'indépendance, afin de ne pas hypothéquer l'une des institutions constitutionnelles les plus importantes.
- Évaluer la performance des instances constitutionnelles, et parachever leur mise en place et assurer toutes les conditions de leur indépendance, et éviter toute interférence dans leurs rôles et attributions avec ceux des autres institutions de l'État.
- Évaluer l'expérience de la gouvernance locale et réviser le code des collectivités locales en vue de créer un équilibre entre la rationalisation de l'autorité locale et le respect de la Constitution et de l'unité de l'État.

Quant au système politique, malgré l'impératif de l'évaluer et la volonté d'une large fraction de la société de le revoir, il est nécessaire d'entamer un dialogue sociétal à son sujet qui se déroulera en dehors du Dialogue National et sans contrainte de calendrier. Les résultats ultérieurs de ce dialogue pourront conduire à réfléchir à la modification ou au changement du système politique.

Sur le plan économique:

À la lumière de l'état de confusion que notre économie nationale a traversé en raison de l'absence d'une vision stratégique claire dans un contexte de mutations successives au niveau national et international et compte tenu de notre incapacité à suivre le rythme de ces transformations, en particulier en l'absence d'un consensus national sur un modèle de développement alternatif qui prend en compte l'échec du modèle de développement adopté depuis des décennies et son incapacité à répondre à toutes les questions brûlantes se contentant de fournir des solutions provisoires et anesthésiques vaines, la détérioration des indicateurs économiques, la notation souveraine négative et la détérioration des finances publiques sont les preuves les plus éloquentes de cet échec fracassant et de ses répercussions dévastatrices sur la vie des citoyens, leur pouvoir d'achat, leur santé, l'éducation et le transport. Ajouté à cela la propagation de la corruption, de la spéculation, de la contrebande, la recrudescence de l'évasion fiscale et sociale et la prédominance des marchés parallèles aux dépens de l'économie organisée. Cela nécessite d'accélérer l'organisation d'un dialogue national basé sur une approche de développement alternative, inclusive et durable qui consacre la justice sociale et fiscale et la juste répartition des richesses, principalement centrée sur:

1. L'évaluation de la réalité économique nationale et l'identification des opportunités et des risques.
2. L'audit des finances publiques et la détermination de la réalité de la situation.
3. L'audit des entreprises publiques, leur restructuration et soutien
4. La diversification des modes de mobilisation des ressources financières et l'adoption de mécanismes à dimension sociale, environnementale et durable, parmi lesquels:

- Réaliser des réformes fiscales urgentes et faciliter leur mise en œuvre.
- Valoriser l'économie sociale et solidaire et accélérer la publication des textes réglementaires et des procédures pratiques y afférentes.

Sur le plan social:

Les Tunisiennes et les Tunisiens ont toujours aspiré à un État démocratique et social qui consacre leur dignité, garantit leurs droits, préserve leurs acquis, et incarne leurs espoirs de consolidation de la justice sociale. Toutefois, on a enregistré, ces dernières années, un accroissement alarmant des taux de pauvreté et de chômage, en particulier parmi les 18-24 ans et les titulaires de diplômes universitaires, et une augmentation considérable des taux d'abandon scolaire, une recrudescence des catégories vulnérables, une multiplication des suicides, une augmentation de la migration irrégulière et une hausse sans précédent de la criminalité de toutes sortes, qui ont accru le niveau de tension sociale en raison des sentiments d'injustice, de marginalisation, de perte d'espoir et d'inégalité.

En conséquence, la priorité absolue doit être dirigée vers ces groupes sociaux vulnérables. Cette priorité doit être traduite par des mesures pratiques qui s'inscrivent dans le cadre de la conception générale d’un modèle de développement afin de préserver les droits et la dignité de ces groupes sociaux, et en même temps rompre avec les formes et les méthodes fragiles et les solutions prothétiques adoptées dans les systèmes antérieurs. Cela doit être conforme aux droits garantis par la constitution à toutes les Tunisiennes et à tous les Tunisiens, au premier rang desquels figurent les droits économiques et sociaux.

Toutes les questions soulevées aujourd'hui au sein de la société tunisienne, qui constituent une partie intégrante, restent ouvertes au dialogue entre les acteurs et ceux qui y sont impliqués, et il est de leur devoir de trouver les contextes appropriés pour assurer des résultats probants qui nous évitent le chaos et les explosions sociales, aux conséquences lourdes.

En conséquence, l'UGTT propose au Président de la République de créer une instance de sages-médiateurs (de toutes les spécialités) composée de personnalités nationales indépendantes travaillant sous la supervision de la Présidence de la République.

L’instance, dont les membres ne peuvent en aucun cas assumer des responsabilités politiques ou se présenter aux prochaines élections, est

chargée de diriger le dialogue, de rapprocher les points de vue et arbitrer les divergences entre toutes les parties concernées par le dialogue selon un calendrier raisonnable et limité dans le temps.

L’instance veillera également à synthétiser toutes les conceptions et les propositions pratiques émises par les différentes parties concernées dans tous les domaines sous une forme qui porte une vision claire et des objectifs précis et selon un calendrier bien défini après avoir réalisé:

- Une première matrice mettant en évidence les différentes propositions, consensus et divergences.
- Une matrice de consensus, durée de mise en œuvre et identification des parties responsables de la réalisation.
- Une matrice des divergences et des propositions de l’instance pour les surmonter et organiser des réunions avec les acteurs concernés.
- Une stratégie d’information et de communication pour l'adoption citoyenne des résultats.

Enfin et sur cette base :

- Tenir une réunion élargie pour formaliser le consensus final, l’approuver et préparer la matrice finale du dialogue.
- Jeter les fondements essentiels de la rédaction d'un nouveau contrat sociétal définissant les droits et devoirs de toutes les parties et de tous les citoyens et citoyennes